



Élections des Représentant.e.s du Personnel
Aux Commissions Scientifiques Spécialisées
De l'Inserm 2027-2031
Collège C (Ingénieur.e.s et Technicien.ne.s)

CSS5

« Immunologie, Microbiologie, Infection »

**PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !
UN SEUL TOUR DE SCRUTIN CHAQUE VOIX COMPTE ! NE VOUS ABSTENEZ PAS
VOTEZ CGT**

**Nos candidat.e.s défendront nos métiers, les conditions et
l'environnement de travail**

**La présence d'élue.e.s C au sein des CSS est
indispensable car**

La recherche scientifique devrait rester avant tout une aventure collective, fondée sur la coopération entre des métiers et des compétences au service de résultats communs.

Or la mise en concurrence des structures et des individus engendre des conséquences pour les personnels et pour la qualité de la recherche.

Le rôle du personnel technique et administratif est fondamental !

Leurs contributions sont au cœur de ce travail collectif et doivent être pleinement reconnues, tant dans l'évolution de leurs carrières que dans leurs conditions de travail et leurs participations aux décisions

Des élu.e.s C dans les CSS pour quoi faire ?

Le personnel technique occupe une place essentielle dans la recherche !

Les élu.e.s C sont légitimes à apprécier nos conditions de travail.



Au travers de ses représentant.e.s, le SNTRS-CGT défend une évaluation fondée sur des critères objectifs et professionnels, et agit contre toutes les formes de discrimination

La visite des laboratoires par les élu.e.s C des CSS garantit la prise en compte des problèmes tels que l'Hygiène et la Sécurité, l'organisation de travail, l'égalité professionnelle Femme-Homme, la formation, le statut et la promotion du personnel, le fonctionnement transparent et démocratique, la cohérence entre projets et moyens.


L'une de leur mission consiste à interroger les directions scientifiques sur les orientations et les choix effectués pour leurs agents

La CGT au travers de leurs élu.e.s s'engage à prendre en considération les conditions et l'environnement de travail et agit contre toutes formes de discrimination.

Les élu.e.s C des CSS ont un rôle majeur dans le bon déroulement des concours à la fois internes, externes et sélections pro des I.T. !

Durant le dernier mandat, les élu.e.s du SNTRS-CGT ont collectivement œuvré pour défendre les personnels, les unités et nos organismes !

Votez pour les candidats-e-s SNTRS-CGT, c'est revendiquer :

- Une évaluation des laboratoires qui soit collégiale et basée sur des critères scientifiques, en opposition à toute dérive vers une évaluation sanction, et avec la prise en compte des problématiques de l'ensemble du personnel de la structure ;
 - Une politique de recrutement en adéquation avec les besoins de terrains ;
 - Le recrutement des personnels sur des postes statutaires et la titularisation des personnels précaires sur des fonctions permanentes ;
 - La reconnaissance de l'investissement des IT dans le travail de recherche ;
 - Une revalorisation des salaires, des primes et des carrières.
- 
- L'égalité de traitement des agent-e-s, et l'égalité professionnelle Femme/Homme ;
 - L'amélioration des conditions de travail ;
 - Le soutien de la démarche de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale dans la recherche à l'Inserm ;

Qui peut voter :

- **Fonctionnaires en position d'activité ou de détachement**
 - **Fonctionnaires accueillis en détachement à l'Inserm**
 - **Personnes employées en CDI**

**Ne laissez pas les autres s'exprimer pour vous !
VOTEZ ET FAITES VOTER SNTRS CGT !**



AKNIN Marie Laure IECN US031 ORSAY

SERVEL Nathalie IEHC U1151 PARIS

PECQUERET Valerie AI U1302 NANTES

MARTIN Amandine IECN U1111 LYON

RICHARD Jean Romain IECN U1166 CRETEIL

Date limite du vote électronique le 26/05/2026 à 15H00

